

# CADRE JURIDIQUE INSTITUTIONNEL ET OPÉRATIONNEL RÉGISSANT LA SURVEILLANCE DES COMPTES DES ASSOCIATIONS EN TUNISIE

---

Élaboré par : eXacom audit

# INTRODUCTION

Ce guide offre une vue d'ensemble complète du cadre juridique, institutionnel et opérationnel régissant la surveillance des comptes des associations en Tunisie.

Il présente les mécanismes de contrôle, les obligations légales, les acteurs impliqués ainsi que les procédures applicables en matière de transparence financière, de lutte contre le blanchiment d'argent et de prévention du financement du terrorisme.

L'objectif est de fournir aux responsables associatifs, auditeurs, comptables et juristes un outil pratique permettant de comprendre les exigences réglementaires et d'assurer une gestion conforme et sécurisée des ressources financières.

# OBJECTIF DU GUIDE

Comprendre les mécanismes de contrôle financier visant les associations et les implications pratiques.

# CADRE JURIDIQUE

Les associations en Tunisie sont soumises à un ensemble de mécanismes de contrôle financier destinés à garantir la transparence, la légalité et la bonne gestion des ressources.

Ces mécanismes reposent principalement sur :

- **La surveillance administrative**

Exercée par la Présidence du Gouvernement, le ministère des Finances et le Registre National des Entreprises (RNE), elle vise à vérifier la conformité juridique, la mise à jour des données, les déclarations des financements locaux et étrangers, ainsi que le respect du Décret-loi 88/2011.

- **Le contrôle bancaire et financier**

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) et la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) analysent les flux financiers, détectent les opérations suspectes et peuvent ordonner des mesures conservatoires telles que le gel des comptes.

- **Le contrôle judiciaire**

Les tribunaux civils, commerciaux, pénaux et administratifs interviennent en cas de litige, d'infractions fiscales, de suspicion de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Ils peuvent imposer des sanctions allant de la suspension de l'activité jusqu'à la dissolution de l'association.

# IMPLICATIONS PRATIQUES POUR LES ASSOCIATIONS EN TUNISIE

- Obligation de tenir une comptabilité régulière, transparente et conforme aux normes.
- Nécessité de documenter toutes les sources de financement et l'usage des fonds.
- Risque de sanctions administratives, financières ou pénales en cas de non-conformité.
- Importance de mettre en place un contrôle interne robuste pour prévenir les irrégularités.

# PRINCIPE DE TRANSPARENCE

Obligations de transparence financière imposées par le Décret-loi 88.

# OBLIGATIONS COMPTABLES

Respect des normes comptables, conservation des pièces, publications des rapports.

# COMPTES ANNUELS

Production des rapports narratifs et financiers et approbation en Assemblée générale.

# MISE À JOUR DU REGISTRE NATIONAL

Obligation de mise à jour des données au RNE conformément à la loi 52/2018.

# CONTRÔLE INTERNE DES ASSOCIATIONS

Élaboration d'un système interne de traçabilité et de surveillance des opérations.

# CONTRÔLE DU FINANCEMENT ÉTRANGER

Notification obligatoire de tout financement étranger dans un délai de 30 jours.

# RÔLE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES ASSOCIATIONS

Contrôle administratif, suivi des financements et conformité légale.

# BONNES PRATIQUES

- Respect strict des obligations légales et réglementaires.
- Mise en place d'un système de contrôle interne efficace.
- Tenue d'une comptabilité conforme et à jour.
- Déclarations fiscales et sociales dans les délais.
- Audit interne et externe périodique.
- Formation du personnel.
- Surveillance des transactions sensibles.
- Mise en place d'outils numériques fiables.